

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2020

HAUT CONSEIL DES
FINANCES PUBLIQUES



PROGRAMME 340

HAUT CONSEIL DES FINANCES PUBLIQUES

MINISTRE CONCERNÉ : ÉDOUARD PHILIPPE, PREMIER MINISTRE

Présentation stratégique du projet annuel de performances	4
Objectifs et indicateurs de performance	5
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	6
Justification au premier euro	9

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Didier MIGAUD

Président du Haut Conseil des finances publiques

Responsable du programme n° 340 : Haut Conseil des finances publiques

Créé par une disposition de la loi organique n°2012-1403 du 17 décembre 2012 relative à la programmation et à la gouvernance des finances publiques, le Haut Conseil des finances publiques (HCFP) est un organisme indépendant du Gouvernement et du Parlement. Placé auprès de la Cour des comptes et distinct de cette dernière, il est présidé par le Premier président de la Cour des comptes et comprend dix membres : quatre magistrats de la Cour des comptes désignés par son Premier président, quatre membres nommés par les présidents des assemblées parlementaires et par les présidents des commissions des finances de ces assemblées, un membre nommé par le président du Conseil économique, social et environnemental et le directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

La loi organique du 17 décembre 2012 transpose en droit français les dispositions du traité européen sur la stabilité, la coordination et la gouvernance, ratifié par la France en 2012. Ainsi, le Haut Conseil des finances publiques est chargé d'une mission spécifique qui contribue à la bonne gouvernance des finances publiques :

- il rend un avis sur les prévisions macro-économiques sur la base desquelles sont construits les projets de textes financiers et le projet de programme de stabilité, et sur l'estimation de produit intérieur brut potentiel sur laquelle repose le projet de loi de programmation des finances publiques ;
- il apprécie ex-ante la cohérence des objectifs annuels présentés par le Gouvernement par rapport à la trajectoire pluriannuelle de solde structurel définie dans la loi de programmation des finances publiques ;
- il identifie ex-post, le cas échéant, les écarts importants que font apparaître les résultats de l'année écoulée avec les objectifs de solde structurel.

Le programme 340 a été créé et placé sous la responsabilité du président du Haut Conseil des finances publiques, en application de l'article 22 de la loi organique précitée. Les crédits demandés pour 2020, à savoir 0,4 M€ en CP dont 0,3 M€ sur les dépenses de personnel et 0,1 M€ sur les autres titres sont destinés à financer les moyens de fonctionnement de cette institution indépendante, et notamment la rémunération des 3 agents qui assument les fonctions de rapporteur général, de rapporteur général adjoint et de rapporteur. En outre, le programme intègre la prise en charge des frais de déplacements des membres, les expertises, la communication des avis publics rendus par l'institution, ainsi que les moyens matériels et informatiques nécessaires aux membres et au secrétariat permanent.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

Contribuer à la qualité de l'élaboration des projets de textes financiers

INDICATEUR

Avis rendus dans les délais

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

Aucune évolution de la maquette n'est prévue pour cet exercice 2020.

OBJECTIF

Contribuer à la qualité de l'élaboration des projets de textes financiers

Le Haut Conseil des finances publiques est chargé de rendre des avis sur les projets de textes financiers : projet de loi de programmation pluriannuelle des finances publiques, projets de lois de finances et de financement de la sécurité sociale, projets de lois de finances rectificative et de financement rectificative de la sécurité sociale, programme de stabilité.

Les délais fixés au Haut Conseil par la loi organique (une semaine ou moins) sont particulièrement serrés compte tenu de la technicité de la matière traitée et nécessitent une forte réactivité des membres et du secrétariat permanent.

INDICATEUR

Avis rendus dans les délais

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Avis rendus dans les délais	%	100	100	100	100	100	100

Précisions méthodologiques

Source des données : Haut Conseil des finances publiques.

Mode de calcul : proportion des avis rendus dans les délais légaux et réglementaires, dans le cadre des articles 12 à 18 de la loi organique n° 2012-1403 du 17 décembre 2012 relative à la programmation et à la gouvernance des finances publiques.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Soucieux de contribuer à la qualité de l'élaboration des projets de textes financiers (lois de finances, lois de programmation des finances publiques, programmes de stabilité), le Haut Conseil s'organise pour rendre systématiquement ses avis dans les délais prévus par la loi organique du 17 décembre 2012.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
01 – Haut Conseil des finances publiques	429 673	50 113	479 786	0
Total	429 673	50 113	479 786	0

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
01 – Haut Conseil des finances publiques	429 673	50 113	479 786	0
Total	429 673	50 113	479 786	0

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total pour 2019	FDC et ADP prévus en 2019
01 – Haut Conseil des finances publiques	378 189	50 113	428 302	0
Total	378 189	50 113	428 302	0

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total pour 2019	FDC et ADP prévus en 2019
01 – Haut Conseil des finances publiques	378 189	50 113	428 302	0
Total	378 189	50 113	428 302	0

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre ou catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandées pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020	Ouverts en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
Titre 2 – Dépenses de personnel	378 189	429 673	0	378 189	429 673	0
Rémunérations d'activité	267 766	304 216	0	267 766	304 216	0
Cotisations et contributions sociales	109 517	124 426	0	109 517	124 426	0
Prestations sociales et allocations diverses	906	1 031	0	906	1 031	0
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	50 113	50 113	0	50 113	50 113	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	50 113	50 113	0	50 113	50 113	0
Total	428 302	479 786	0	428 302	479 786	0

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Haut Conseil des finances publiques	429 673	50 113	479 786	429 673	50 113	479 786
Total	429 673	50 113	479 786	429 673	50 113	479 786

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

TRANSFERTS EN CRÉDITS

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants								
Transferts sortants								

TRANSFERTS EN ETPT

	Prog Source / Cible	ETPT ministériels	ETPT hors État
Transferts entrants			
Transferts sortants			

MESURES DE PÉRIMÈTRE

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2019	Effet des mesures de périmètre pour 2020	Effet des mesures de transfert pour 2020	Effet des corrections techniques pour 2020	Impact des schémas d'emplois pour 2020	<i>dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2019 sur 2020</i>	<i>dont impact des schémas d'emplois 2020 sur 2020</i>	Plafond demandé pour 2020
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4			(6)
Catégorie A +	3	0	0	0	0	0	0	3
Total	3	0	0	0	0	0	0	3

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties prévues	<i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées prévues	<i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois du programme
Catégorie A +	0	0	0,00	0	0	0,00	0,00
Total	0	0	0,00	0	0	0,00	0,00

REPARTITION DES EFFECTIFS

Le plafond d'emplois du programme 340 demeure fixé pour l'exercice 2020 à 3 ETPT. Il n'est pas prévu de flux d'entrées ou de sorties sur l'année : le solde des entrées et sorties est par conséquent égal à 0 ETP.

Les 3 ETPT du programme représentent un coût total toutes charges incluses de 0,43 M€. Il s'agit de trois magistrats de la Cour des comptes (catégorie A+) : le rapporteur général, chargé de diriger le secrétariat permanent du Haut Conseil des finances publiques, ainsi qu'un rapporteur général adjoint et un rapporteur, chargés de préparer les projets d'avis du Haut Conseil et d'assurer le bon fonctionnement de l'institution.

HYPOTHESES DE SORTIES

Aucune sortie du programme 340 n'est prévue en 2020.

HYPOTHESES D'ENTREES

Aucune entrée sur le programme 340 n'est prévue en 2020.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	(en ETPT)	
	LFI 2019	PLF 2020
Administration centrale	3	3
Services régionaux	0	0
Opérateurs	0	0
Services à l'étranger	0	0
Services départementaux	0	0
Autres	0	0
Total	3	3

Les effectifs de la ligne "Administration centrale" correspondent aux effectifs du Haut Conseil.

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	ETPT
01 – Haut Conseil des finances publiques	3
Total	3

L'action unique "Haut Conseil des finances publiques" du programme 340 comprend 3 ETPT de catégorie A+. Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2019-2020 : 0

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	LFI 2019	PLF 2020
Rémunération d'activité	267 766	304 216
Cotisations et contributions sociales	109 517	124 426
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	87 122	98 982
- Civils (y.c. ATI)	87 122	98 982
- Militaires		
- Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)		
- Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)		
Cotisation employeur au FSPOEIE		
Autres cotisations	22 395	25 444
Prestations sociales et allocations diverses	906	1 031
Total Titre 2 (y.c. Cas pensions)	378 189	429 673
Total Titre 2 (hors Cas pensions)	291 067	330 691
FDC et ADP prévus en T2		

La masse salariale prévisionnelle, toutes charges incluses, s'établit à 0,43 M€. Le coût moyen annuel prévisionnel 2020 hors CAS pensions s'établit à 0,11 M€ pour un ETPT.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle Exécution 2019 retraitée	0,29
Prévision Exécution 2019 hors CAS Pensions	0,29
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2019-2020	0,00
Débasage de dépenses au profil atypique :	0,00
- GIPA	0,00
	0
- Indemnisation des jours de CET	0,00
	0
- Mesures de restructurations	0,00
	0
- Autres	0,00
	0
Impact du schéma d'emploi	0,00
EAP schéma d'emplois 2019	0,00
Schéma d'emplois 2020	0,00
Mesures catégorielles	0,00
Mesures générales	0,00
Rebasage de la GIPA	0,00
Variation du point de la fonction publique	0,00
Mesures bas salaires	0,00
GVT solde	0,04
GVT positif	0,04
GVT négatif	0,00
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	0,00
Indemnisation des jours de CET	0,00
Mesures de restructurations	0,00
Autres	0,00
Autres variations des dépenses de personnel	0,00
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,00
Autres	0,00
Total	0,33

La masse salariale HCAS prévue en 2020 (0,33 M€) connaît une légère augmentation par rapport à la LFI 2019 (0,29 M€) qui s'explique notamment par l'application du GVT positif. Dans le cadre de la réglementation applicable à leur statut respectif, les personnels rattachés au programme 340 peuvent prétendre aux avancements de grades et de corps.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emploi	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Catégorie A +	0	0	0	0	0	0

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2020	Coût 2020	Coût en année pleine
Mesures statutaires	0					585	585
Mise en œuvre du protocole PPCR	3	A+	Magistrats financiers	01-2020	12	585	585
Total						585	585

■ ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

L'action sociale du programme 340 est financée par le programme 164 "Cour des comptes et autres juridictions financières".

COÛTS SYNTHÉTIQUES

■ INDICATEURS IMMOBILIERS

Le Haut Conseil des finances publiques est installé au sein des locaux de la Cour des comptes dont les surfaces sont comptabilisées dans les documents budgétaires relatifs au programme 164 « Cour des comptes et autres juridictions financières » : il utilise notamment une salle de réunion pour accueillir les séances de son collège.

■ RATIO D'EFFICIENCE BUREAUTIQUE

DÉPENSES PLURIANNUELLES

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

MARCHÉS DE PARTENARIAT

CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)

Génération CPER 2007-2014

Action / Opérateur	CPER 2007-2014 (rappel du montant contractualisé)	AE engagées au 31/12/2019	CP réalisés au 31/12/2019	AE demandées pour 2020	CP demandés pour 2020	CP sur engagements à couvrir après 2020
CPER 2007-2014						

Génération CPER 2015-2020

Action / Opérateur	CPER 2015-2020 (rappel du montant contractualisé)	AE engagées au 31/12/2019	CP réalisés au 31/12/2019	AE demandées pour 2020	CP demandés pour 2020	CP sur engagements à couvrir après 2020
CPER 2015-2020						

Total des crédits de paiement pour ce programme

CP demandés pour 2020	CP sur engagements à couvrir après 2020

GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2019

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2018 (RAP 2018)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2018 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018	AE LFI 2019 + reports 2018 vers 2019 + prévision de FDC et ADP	CP LFI 2019 + reports 2018 vers 2019 + prévision de FDC et ADP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019
13 634	0	50 113	50 113	13 634

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP au-delà 2022
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019	CP demandés sur AE antérieures à 2020 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2021 sur AE antérieures à 2020	Estimation des CP 2022 sur AE antérieures à 2020	Estimation des CP au-delà de 2022 sur AE antérieures à 2020
13 634	13 634 0	0	0	0
AE nouvelles pour 2020 AE PLF / AE FDC et ADP	CP demandés sur AE nouvelles en 2020 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2021 sur AE nouvelles en 2020	Estimation des CP 2022 sur AE nouvelles en 2020	Estimation des CP au-delà de 2022 sur AE nouvelles en 2020
50 113 0	36 479 0	13 634	0	0
Totaux	50 113	13 634	0	0

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2020

CP 2020 demandés sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP 2021 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP 2022 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP au-delà de 2022 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020
72.8%	27.2%	0%	0%

Haut Conseil des finances publiques

Programme n° 340 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 100,0%**Haut Conseil des finances publiques**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	429 673	50 113	479 786	0
Crédits de paiement	429 673	50 113	479 786	0

L'intégralité des crédits du programme 340 est regroupée sur une action unique : l'action n°01 « Haut Conseil des finances publiques ». Ces crédits sont destinés à financer le fonctionnement de cette institution indépendante, et notamment la rémunération de 3 ETPT destinés à assumer les fonctions de rapporteur général, de rapporteur général adjoint et de rapporteur. En outre, la dotation ouverte sur ce programme permet d'assurer la prise en charge des frais de déplacement des membres du Haut Conseil, les expertises, la communication des avis publics rendus par l'institution ainsi que les moyens matériels et informatiques nécessaires aux membres et au secrétariat permanent.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	429 673	429 673
Rémunérations d'activité	304 216	304 216
Cotisations et contributions sociales	124 426	124 426
Prestations sociales et allocations diverses	1 031	1 031
Dépenses de fonctionnement	50 113	50 113
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	50 113	50 113
Total	479 786	479 786

La prévision de dépenses de fonctionnement sur l'action unique du programme (0,05 M€), est la suivante :

Unités de justification	Montant prévisionnel (AE) en €	Montant prévisionnel (CP) en €	% en AE	% en CP
Expertises	31 000	31 000	62%	62%
Frais de déplacement	1 113	1 113	2%	2%
Bureautique et informatique	10 000	10 000	20%	20%
Autre fonctionnement courant	8 000	8 000	16%	16%
Total	50 113	50 113	100%	100%

Comme le prévoit la loi organique du 17 décembre 2012, le Haut Conseil des finances publiques peut être amené, pour préparer ses travaux, à solliciter des expertises externes. Le montant prévu (31 000 €) est estimé sur la base des crédits inscrits au profit des expertises diligentées par les chambres de la Cour des comptes dans le cadre des travaux de certification des comptes.

1 113 € sont destinés à couvrir les frais de mission des membres du Haut Conseil ne résidant pas à Paris et des personnes invitées pour être auditionnées.

La bureautique et l'informatique (10 000 €) regroupent les dépenses liées au matériel informatique et à la maintenance du site internet du Haut conseil des finances publiques.

Les autres dépenses de fonctionnement courant (8 000 €) correspondent aux frais postaux, à la reprographie et aux gratifications de stagiaires.